



BANQUE  
CRAMER

Rapport annuel

2023

## **Sommaire**

### **Rapport annuel 2023**

Composition des organes et de la Direction générale au 31.12.2023	3
Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale	4
Gouvernance d'entreprise	6

### **Banque Cramer & Cie SA**

Bilan	10
Compte de résultat	11
Etat des capitaux propres	12
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	12
Annexe aux comptes annuels	14
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	44
Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité	47

## Composition des organes et de la Direction générale au 31 décembre 2023

### Conseil d'administration

Massimo	Esposito	Président
Gustav	Stenbolt	Vice-Président
Michel	Ehrenhold	Administrateur
Patrick	Fritz	Administrateur
Sophie	Maillard	Administratrice
Yves	Rossier	Administrateur
Alain	Sierro	Administrateur

### Président d'honneur

Marco J.	Netzer (*)
----------	------------

### Direction générale

Thomas	Müller	Chief Executive Officer (dès mars 2024)
Philippe	Gougenheim	Head Investment Services
André	Mankowsky	Head Private Banking
Stéphane	Poulin	Chief Financial & Risk Officer

### Comité d'audit

Sophie	Maillard	Présidente
Michel	Ehrenhold	Membre

### Comité de nominations et de rémunérations

Alain	Sierro	Président
Gustav	Stenbolt	Membre
Yves	Rossier	Membre

### Audit interne

PricewaterhouseCoopers SA Genève

### Organe de révision

KPMG SA Genève

(\*) Ne participe pas aux séances du Conseil d'administration, sans accès à la documentation y relative

## Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale

Mesdames, Messieurs,

Alors que l'année 2022 avait été marquée par un ensemble d'événements soudains et parfois violents, qui avait empêché le retour à la normale espéré après deux années totalement atypiques car fortement influencées par la pandémie de COVID, 2023 a débuté sous de bien sombres présages. Risque de récession économique sur fond d'inflation, risque de crise énergétique en Europe, risque de crise financière globale par contagion de la crise des banques régionales aux Etats-Unis, incertitudes géopolitiques : les raisons de se montrer pessimiste semblaient abonder.

Dans ce contexte, notre établissement est heureux et fier d'avoir pu, comme chaque année, compter sur ses loyaux collaborateurs pour se montrer à la hauteur des attentes de la clientèle et pour boucler un exercice qui, à bien des égards, représente une progression supplémentaire dans le développement de la Banque.

### Contexte économique et marchés financiers en 2023

La croissance mondiale des principaux pays occidentaux s'est inscrite en territoire positif en 2023, mais fut répartie de manière plutôt hétérogène. La remarquable robustesse de l'économie américaine (+2.5%) contraste avec une certaine stagnation au sein de la zone euro (+0.9% seulement).

Le resserrement monétaire destiné à juguler l'inflation a représenté un des thèmes les plus en vue au cours de l'année écoulée. Les taux d'intérêts américains ont ainsi atteint un niveau élevé qui n'avait plus été observé depuis de nombreuses années. Le débat sur l'opportunité pour les banques centrales de commencer à baisser les taux d'intérêt, dans un contexte de réduction de l'inflation a animé la deuxième partie de l'année, générant de la volatilité sur les marchés financiers.

Le niveau plus élevé des taux de rendement a permis à l'obligataire de retrouver en bonne partie sa fonction de protection du patrimoine face à l'inflation.

Les performances des marchés actions se sont inscrites en territoire positif, tirées par les valeurs américaines (+24% pour le S&P500), et surtout technologiques (+43% pour le Nasdaq), mais les actions européennes ont également bénéficié d'un regain d'optimisme en fin d'année (+12.6% pour le STOXX 600).

Sur le marché des devises, le franc suisse s'est raffermi aussi bien contre le dollar américain que contre l'euro, confirmant ainsi son statut de valeur refuge. Le seuil des CHF 0.95 pour un euro a été franchi à la baisse à plusieurs reprises au cours de 2023. Si la force du franc suisse a contribué à contenir quelque peu l'inflation sur le marché domestique, elle représente néanmoins un défi important pour l'industrie d'exportation de notre pays.

### Les événements saillants de 2023

Le renforcement récurrent des sanctions nationales et internationales prononcées envers la Russie continue à exiger une attention sans relâche et demeure l'un des principaux défis opérationnels pour notre établissement. La Banque a ainsi poursuivi son important effort de suivi et de formation de ses collaborateurs. La robustesse de l'organisation a toutefois permis à la Banque de continuer à servir sa clientèle dans les meilleures conditions.

En parallèle, la Banque a poursuivi ses efforts d'expansion et d'acquisition de clientèle, qui se sont traduits par des entrées nettes de fonds positives, concentrées sur les marchés d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale. Ceci a permis aux avoirs bruts en gestion de progresser de près de 7% pour atteindre CHF 3.2 milliards.

La Banque maintient sa stratégie de développement, basée tout à la fois sur une croissance organique et une politique d'acquisitions ciblées.

### Les résultats 2023

La progression des actifs en gestion et les efforts entrepris au cours des exercices précédents pour améliorer l'efficacité de notre modèle opérationnel ont continué à porter leurs fruits en 2023. En outre, l'environnement de taux d'intérêts a fait progresser le résultat des opérations d'intérêt de la Banque. Durant l'exercice sous revue, les produits de BCC ont ainsi augmenté de +15.3%, pour atteindre CHF 50 millions (2022 : CHF 43.4 millions), tandis que les charges d'exploitation ont augmenté de 5.1% à CHF 34.2 millions (2022 : CHF 32.6 millions). Il en est résulté une forte amélioration du résultat opérationnel qui a totalisé CHF 14.8 millions pour l'exercice sous revue, contre CHF 8.6 millions en 2022. Compte tenu d'une attribution de CHF 4.5 millions à la réserve pour risques bancaires généraux, le bénéfice net ressort quant à lui à CHF 9.1 millions, en progression de CHF 3.4 millions par rapport à l'année 2022 (CHF 5.7 millions).

## Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale (suite)

### Développements récents

L'autorisation d'exploitation du bureau de représentation de la Banque à Moscou arrivait à échéance début février 2024. Au vu du contexte actuel, la Banque a décidé de ne pas demander le renouvellement de cette autorisation. En revanche, les démarches initiées par la Banque en 2023 en vue d'ouvrir un bureau de représentation dans le DIFC de Dubaï ont abouti. Ce nouveau bureau de représentation a démarré ses activités en mars 2024.

Toujours en mars 2024, Monsieur Thomas Müller a pris ses fonctions en qualité de nouveau Président de la Direction Générale de la Banque.

Pour le reste, l'année en cours a débuté favorablement. La Banque a enregistré des entrées de fonds significatives au cours des trois premiers mois.

### Conclusion

Si de nombreux facteurs d'incertitude contribuent à rendre toute prévision ardue concernant l'exercice en cours, et que l'environnement en matière de taux d'intérêts devrait s'avérer moins favorable qu'en 2023, nous demeurons confiants pour la suite de l'exercice 2024. Notre Banque se profile aujourd'hui comme un établissement stable et solide aux services de ses clients, et parfaitement à même d'affronter les prochains développements financiers, économiques et géopolitiques.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons enfin à exprimer notre gratitude envers tous les clients pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'envers nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement de tous les instants.

Genève, le 25 avril 2024

Massimo Esposito  
Président du Conseil d'administration

Stéphane Poulin  
Membre de la Direction générale, CFO

## Gouvernance d'entreprise

### 1. Organe responsable de la haute direction

#### 1.1 Responsabilités et organisation

Le Conseil d'administration est présidé par M. Esposito et son Vice-président est M. Stenbolt. Les autres membres sont Mme Maillard, M. Ehrenhold, M. Fritz, M. Rossier et M. Sierro.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit (CoA) et un Comité de nominations et de rémunérations (CNR). Ces comités rapportent au Conseil d'administration qui ratifie leurs décisions. Le président du Conseil d'administration est responsable de coordonner et de diriger toutes les activités de ces comités. Les membres du Conseil d'administration sont solidairement responsables. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Les membres du Conseil d'administration disposent de bonnes compétences en matière de gestion des risques, compliance et dans les secteurs d'activité de la banque. Le Conseil d'administration a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Fixer les compétences en matière d'octroi de crédit et approuver les crédits qui sont de sa compétence ;
- Approuver les limites dans le cadre de la politique de gestion des risques qui sont de sa compétence ;
- Approuver les contreparties bancaires, dépositaires et brokers ;
- Approuver l'ouverture des comptes PEPs (personnes politiquement exposées) ;
- Décider de l'introduction ou du retrait de procédures juridiques.

Les membres du CoA disposent de bonnes compétences et d'expérience en matière financière et comptable et ont connaissance de l'activité de révision interne et externe. Le CoA n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration. Le CoA a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers ;
- Surveillance et évaluation du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers ;
- Surveillance et évaluation de l'Organe de Révision et de sa coopération avec la Révision Interne ;
- Evaluation du contrôle interne en général.

Le CNR n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration des propositions sur les rémunérations et nominations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale.

#### 1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction

Le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB). Le Conseil d'administration est composé pour un tiers au moins de membres indépendants au sens de la circulaire FINMA 2017/1 (Cm 17).

##### Il se compose des membres suivants:

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
<b>Massimo Esposito</b> Président	Membre fondateur de Norinvest Holding SA (NIH) et président du Groupe depuis sa création, Massimo Esposito a d'abord développé les activités industrielles et immobilières, pour ensuite réorienter le Groupe NIH vers le secteur des services financiers. Dès 1989 avec Norfinance SA, active dans la gestion de fortune, avant d'obtenir le statut de Négociant en Valeurs Mobilières selon la LBVM suite au rachat de IBI International Bankers Incorporated en 1993 et, enfin, avec la création de Banque Cramer & Cie SA en 2003, suite au rachat de la société en commandite Messieurs Cramer & Cie, gérants de fortune à Genève. En 2007, Massimo Esposito conduit avec NIH la prise de contrôle du Groupe Golay Buchel Holding SA (GBH), société internationale active dans la bijouterie de luxe et cotée à la SIX à Zurich. En 2008, il lance l'OPE (Offre publique d'Echange) sur GBH, renforçant ainsi l'assise financière de NIH. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.

## Gouvernance d'entreprise (suite)

### 1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction (suite)

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
<b>Gustav Stenbolt</b> Vice-Président	Gustav Stenbolt, titulaire d'une licence de l'Université de Fribourg, est actuellement Président du Conseil d'administration de Valartis Group SA, société issue de la fusion en 2005 entre MCT Genève et OZ Holding dont il a été fondateur et CEO de 1996 à 2004, ainsi que de 2008 à 2015. M. Stenbolt a également occupé le poste de Président du Comité Exécutif du Conseil d'administration de Jelmoli Holding de 2004 à 2007. Durant la période de 1983 à 1996, il a été CIO de Unifund pour l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est/CIS. Gustav Stenbolt a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA en avril 2022.
<b>Michel Ehrenhold</b> Administrateur	Diplômé de l'Université de Genève (Licence en droit) et de la London School of Economics (LL.M. in Commercial and Corporate Law), Michel Ehrenhold a obtenu son brevet d'avocat à Genève. Il est au bénéfice d'une expérience de 15 ans acquise à Zurich dans le domaine de l'Investment Banking, période durant laquelle il a conseillé de nombreux clients en lien avec des opérations de marchés des capitaux (Equity Capital Markets) et des fusions & acquisitions (M&A). Michel Ehrenhold est également un analyste financier certifié par le CFA Institute (CFA charterholder). En 2015, Michel Ehrenhold a été nommé Secrétaire Général Groupe auprès de Norinvest Holding SA. Il a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA en avril 2016.
<b>Patrick Fritz</b> Administrateur (membre indépendant)	Licencié HEC de l'Université de Lausanne et expert-comptable diplômé, Patrick Fritz a été actif pendant plus de 37 ans dans l'audit d'établissements financiers. Il a été partner de PricewaterhouseCoopers SA de 1997 à 2021. En tant que réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, il a eu la responsabilité de l'audit de banques et de maisons de titres. Patrick Fritz a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer en mai 2022.
<b>Sophie Maillard</b> Administratrice (membre indépendant)	Avocate, Sophie Maillard a commencé sa carrière au département compliance du Crédit Suisse, à Zurich, avant de rejoindre en 2005 la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) à Berne, en tant que spécialiste du département des autorisations pour les banques et les négociants en valeurs mobilières. Depuis 2012, elle est associée au sein de BRP Bizzozero & Partners SA, à Genève. Cette société est spécialisée dans le conseil aux banques et aux établissements financiers pour les questions réglementaires et de compliance. Sophie Maillard enseigne au Certificate of Advanced Studies de Compliance Management à l'Université de Genève et a rédigé avec Alessandro Bizzozero un ouvrage sur les relations entre les banques dépositaires et les gérants indépendants. Elle a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA en 2015.
<b>Yves Rossier</b> Administrateur (membre indépendant)	Yves Rossier, obtient une licence en droit de l'Université de Fribourg. Il étudie ensuite le droit européen au Collège d'Europe à Bruges, puis décroche un master en droit de l'Université McGill à Montréal. Il commence sa carrière professionnelle avec un poste de conseiller juridique au Bureau de l'intégration du Département fédéral des affaires étrangères en 1990. Après avoir passé le concours diplomatique et effectué un stage à la division politique II (Afrique/Moyen Orient), Yves Rossier devient ensuite conseiller scientifique de plusieurs conseillers fédéraux. En 2000, il met en place et dirige le secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu et rejoint l'Office fédéral des assurances sociales en 2004 en qualité de directeur. En 2012, le Conseil fédéral nomme Yves Rossier secrétaire d'État de la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) puis en 2017 ambassadeur de Suisse en Russie. Son mandat à Moscou s'est terminé à fin 2020. Yves Rossier a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer en 2022.
<b>Alain Sierro</b> Administrateur	Alain Sierro est au bénéfice d'un Master en Sciences économiques obtenu à HEC Lausanne et d'un Diplôme en « Finance and Investment » (CFPI). Il a fondé en 1999 DynaCapital SA - une société spécialisée dans la gestion de « hedge funds » - en Suisse et aux Etats-Unis. Dans son précédent rôle à l'UBS, il était responsable pour la Suisse pour le commerce de titres Canadiens et a également géré un compte « nostro » pour les actions et options américaines. Il a rejoint le groupe Norinvest en 2004 et a occupé notamment la position de CEO de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA de 2005 à octobre 2008 et a été membre de son Conseil d'administration de 2008 à 2011. Toujours dans le Groupe Norinvest, il a été à la tête tout d'abord comme CEO et ultérieurement en qualité d'administrateur délégué de Golay Buchel Holding SA (GBH). Il a joué un rôle important dans la conversion stratégique de cette Holding cotée en bourse et spécialisée dans la haute joaillerie internationale vers le secteur financier, ponctuée par une fusion avec Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA. Il a été également au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés du Groupe NIH y compris NIH. En février 2011, Alain Sierro a fondé la société SFO Partners SA, un multifamily office basé à Genève, actif principalement dans la gestion de patrimoines et les opérations de corporate finance. Il n'a pas eu de fonction dans le Groupe NIH de 2015 à 2019. Alain Sierro a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA en avril 2019.

## Gouvernance d'entreprise (suite)

### 2. Direction

**Au 31 décembre 2023, la Direction générale est composée des membres suivants:**

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
<b>Philippe Gougenheim</b> Head Investment Services	Titulaire d'un MBA de l'ESSEC Business School, Philippe Gougenheim est un professionnel de l'Asset Management et de la Gestion de fortune. Depuis 35 ans, les institutions les plus réputées, telles que JP Morgan, Société Générale et Millenium Partners, ont fait appel à ses compétences dans la banque d'investissement, la banque privée et la gestion de fonds. En juillet 2016, Lombard Odier, lui a confié, en tant que Chief Investment Officer Adjoint et Head of Global Markets, la co-gestion d'un groupe de plus de 200 collaborateurs chargé de la gestion des portefeuilles de la clientèle privée, mais également de la gestion du bilan de la banque ainsi que de l'activité de Trading. En avril 2023, avec un tel bagage de compétences, il a rejoint la Direction Générale de Banque Cramer & Cie SA en qualité, notamment, de Responsable du Comité d'Investissement, Membre du Comité Exécutif.
<b>André Mankowsky</b> Head Private Banking	André Mankowsky est diplômé en droit de l'université de Fribourg et a obtenu son brevet d'avocat à Genève, en 1995. Il est au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine financier et plus de 25 ans dans le domaine bancaire, principalement dans la gestion de fortune avec un focus sur la Russie, les pays de l'Est et les Marchés émergents. Il a occupé diverses positions managériales et responsabilités au sein du Crédit Suisse, de la Deutsche Bank et de la Société Générale, en Suisse, à Londres et à Moscou. En janvier 2021, il rejoint la Banque Cramer en tant responsable de la Gestion de fortune, membre du Comité Exécutif, avec le mandat de développer la clientèle et l'ancrer plus avant dans ses marchés cibles.
<b>Stéphane Poulin</b> Chief Financial & Risk Officer	Stéphane Poulin est détenteur d'un baccalauréat avec mention d'honneur en administration des affaires (BComm spécialisation en sciences comptables) de l'Université du Québec à Montréal. Il débute sa carrière en 1992 auprès de PricewaterhouseCoopers au sein du département d'audit et de conseil au Canada et ensuite en Suisse. Il a rejoint le Groupe SYZ en 2003 en tant que Group Financial Controller et a été nommé Group Chief Financial Officer en 2013. Il rejoint Banque Cramer en 2019 en tant que Chief Finance & Risk Officer. Il est membre du Comité Exécutif de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA, où il apporte sa vaste expérience en matière de finance, de gestion des risques et de réglementation bancaire.

**Dès mars 2024, Thomas Müller rejoint la Direction générale en tant que CEO:**

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
<b>Thomas Müller</b> Chief Executive Officer	Thomas Müller a étudié entre 1983 et 1984 les sciences politiques à l'Université de Genève avant d'obtenir la licence économique (lic oec HSG), spécialisation en opérations bancaires, de l'Université de Saint-Gall en 1990. Il s'est toujours intéressé aux innovations et a poursuivi des formations supplémentaires aux Etats Unis en Corporate Finance, à l'école internationale des banquiers en general management, à la Banque Nationale Suisse en stratégie d'option de même que des formations sur blockchain et crypto assets. Il a débuté sa carrière professionnelle auprès du Crédit Suisse pendant une dizaine d'années où il occupe plusieurs fonctions dirigeantes dans le Corporate Banking avant de rejoindre la Banque Cantonale Vaudoise comme responsable de la Suisse alémanique pour développer ce marché. En 2005, Thomas Müller a rejoint la Banque Migros comme membre de la Direction générale où il met en place et développe les segments du Private Banking, de l'Asset Management et du marché des capitaux. De 2010 à 2022, il occupe la fonction de CEO auprès de la Banque CIC (Suisse) et contribue à la restructuration et au repositionnement de la banque ce qui a permis de stabiliser la banque et de réaliser une croissance ininterrompue en termes de volume et de profitabilité pendant cette période. En mars 2024, Thomas Müller rejoint Banque Cramer & Cie SA en tant que CEO.





**Etats financiers**

(en milliers de CHF)

**Bilan****Actifs**

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		119'772	138'622
Créances sur les banques	3.9	111'038	98'597
Créances sur la clientèle	3.1	212'924	222'888
Créances hypothécaires	3.1	150'359	222'384
Opérations de négoce	3.2, 3.9	4'132	6'824
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3.3	4'517	7'220
Immobilisations financières	3.4	34'991	41'250
Comptes de régularisation		4'459	2'747
Immobilisations corporelles	3.5	19'860	20'282
Valeurs immatérielles	3.5	60	180
Autres actifs	3.6	287	13
<b>Total des actifs</b>		<b>662'399</b>	<b>761'007</b>
Total des créances subordonnées		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-

**Passifs**

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers les banques		24'943	27'768
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		476'032	632'797
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3.3	7'409	6'847
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3.2, 3.9	48'381	-
Comptes de régularisation		11'849	9'565
Autres passifs	3.6	1'534	1'831
Provisions	3.10	2'592	2'596
Réserves pour risques bancaires généraux	3.10, 5.5	7'000	2'500
Capital social	3.11	50'000	50'000
Réserve légale issue du capital		11'772	11'772
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		11'772	11'772
Réserve légale issue du bénéfice		9'778	9'494
Bénéfice reporté		2'053	166
Bénéfice de l'exercice		9'056	5'671
<b>Total des passifs</b>		<b>662'399</b>	<b>761'007</b>
Total des engagements subordonnées		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-

**Opérations hors bilan**

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels	3.1, 4.1	7'186	7'619
Engagements irrévocables	3.1	21'669	30'090

## Etats financiers (suite)

### Compte de résultat

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes	5.2	18'129	7'245
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		22	120
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		957	445
Charges d'intérêts	5.2	(825)	990
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>18'283</b>	<b>8'800</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	3.10	8	(46)
<b>Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>18'291</b>	<b>8'754</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		20'267	19'275
Produit des commissions sur les opérations de crédit		955	3'525
Produit des commissions sur les autres prestations de service		1'942	2'019
Charges de commissions		(2'563)	(2'508)
<b>Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>20'601</b>	<b>22'311</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	5.1	<b>10'923</b>	<b>11'799</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		22	1
Résultat des immeubles		15	38
Autres produits ordinaires		149	458
Autres charges ordinaires		-	-
<b>Sous-total Autres résultats ordinaires</b>		<b>186</b>	<b>497</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	3.8, 5.3	(22'360)	(20'598)
Autres charges d'exploitation	5.4	(11'850)	(11'960)
<b>Sous-total Charges d'exploitation</b>		<b>(34'210)</b>	<b>(32'558)</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		(792)	(799)
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3.10, 5.5	(153)	(1'414)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>14'846</b>	<b>8'590</b>
Produits extraordinaires	5.5	101	353
Charges extraordinaires	5.5	-	-
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3.10, 5.5	(4'500)	(2'500)
Impôts	5.7	(1'391)	(772)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>9'056</b>	<b>5'671</b>

## Etats financiers (suite)

### Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2023	50'000	11'772	9'494	2'500	166	5'671	79'603
Répartition du bénéfice 2022			284		5'671	(5'671)	284
Dividende					(3'784)		(3'784)
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux				4'500			4'500
Bénéfice 2023						9'056	9'056
<b>Capitaux propres au 31.12.2023</b>	<b>50'000</b>	<b>11'772</b>	<b>9'778</b>	<b>7'000</b>	<b>2'053</b>	<b>9'056</b>	<b>89'659</b>

### Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bénéfice 2023	9'056
Bénéfice reporté	2'053
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>11'109</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	453
Dividende	5'400
<b>Report à nouveau</b>	<b>5'256</b>



## Annexe aux comptes annuels

### 1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

Banque Cramer & C<sup>ie</sup> SA est une société anonyme de droit suisse. En sus de son siège social à Genève, elle est active au travers de ses succursales de Lugano et de Zurich.

#### Activité et effectif du personnel

Dans le cadre de son activité, la Banque effectue notamment les opérations suivantes:

- Acceptation de fonds en compte courant ;
- Gestion de fortune ;
- Exécution de toutes les opérations sur instruments financiers, papiers ou droits-valeurs dérivés et métaux précieux, ainsi que toutes opérations de bourse pour propre compte ou compte de tiers ;
- Octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue ;
- Opérations de change au comptant ou à terme ;
- Exécution d'opérations à titre fiduciaire ;
- Gestion et conservation de patrimoines ;
- Activité « Structured Finance ».

La Banque peut en outre acquérir, administrer et contrôler des participations dans toutes les entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et acquérir des immeubles en Suisse ou à l'étranger.

Au 31 décembre 2023, la Banque employait 84 personnes, pour un équivalent temps plein de 76.6 (au 31.12.2022, 85 employés pour 78.7 équivalent temps plein).

### 2. Autres indications requises par la loi et autres réglementations

#### 2.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

##### 2.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1).

Le bouclage statutaire avec présentation fiable présente la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Les données comparatives sont adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2023 lorsque nécessaire.

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, une information est fournie en annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée à la compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.

#### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

#### Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires. La Banque ne constitue aucune correction de valeur pour pertes attendues sur les créances non compromises.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

#### Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture pour le compte de clients ou pour compte propre.

#### Opérations de négoce

Les titres destinés au négoce sont évalués et portés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci découle du cours du marché à la date du bilan, pour autant qu'ils soient négociés sur un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix (marché sur lequel au moins trois teneurs de marché indépendants les uns des autres offrent en règle générale quotidiennement des cours qui sont publiés régulièrement) ou d'un modèle d'évaluation. La Banque juge que l'utilisation d'un modèle pour évaluer les titres destinés au négoce ne serait pas pertinente car ne prendrait pas suffisamment en compte toutes les caractéristiques des titres traités par la Banque (manque de liquidité par exemple). Lorsque les conditions d'un marché représentatif font défaut, les titres sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le cas échéant, et sur une base individuelle, la direction applique un ajustement sur les titres dont la négociabilité ou la liquidité sont compromises.

Les gains et pertes de cours, ainsi que les éléments directement liés aux opérations de négoce en partie compris dans les cours, sont enregistrés dans le résultat des opérations de négoce.

Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce sont enregistrés sous « Produits des intérêts et dividendes des opérations de négoce ».

#### Opérations et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés principalement pour la couverture des risques de taux d'intérêts. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent.

Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ». Pour le surplus, nous vous renvoyons en annexe 2.4.

#### Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant d'instruments financiers évalués à la juste valeur (option de la juste valeur)

Dans le cadre des activités « Structured Finance », la Banque peut procéder à l'émission de produits structurés. Les produits structurés émis sont publiés dans la rubrique « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». Ceux-ci sont inscrits au bilan dans ces positions et évalués à la juste valeur lorsque les conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative:

- Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et correspondent à la stratégie de placement et de gestion des risques qui assure une saisie, une mesure et une limitation appropriée des différents risques ;
- Entre les instruments financiers de l'actif et les engagements, il existe une relation de couverture économique ayant pour conséquence une neutralisation très large de l'évaluation à la juste valeur dans le compte de résultat ;
- L'impact éventuel d'une modification de la propre solvabilité sur la juste valeur, postérieure à l'inscription initiale au bilan, est neutralisé dans le compte de résultat et enregistré dans le compte de compensation.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation et des stocks de métaux précieux sous forme physique.

##### *Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée résiduelle (« accrual method »).

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance doivent être enregistrées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières, qui peuvent comprendre des titres de créances destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Immobilisations financières (suite)

##### *Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

Les titres de créance, qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont comptabilisés selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée, dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle.

Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

##### *Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte*

L'évaluation des titres de participation est effectuée à la valeur la plus basse. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

#### Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part des voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. La limite minimale d'activation d'une immobilisation corporelle de CHF 5'000 est définie par la Banque elle-même, en fonction de ses considérations en matière d'importance relative.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence.

La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

- Immeubles de la Banque	100 ans
- Travaux de rénovation des immeubles	10 ans
- Véhicules	8 ans
- Progiiciel ASSL	Selon durée du contrat
- Machines de bureau et mobilier	5 ans
- Hardwares serveurs	5 ans
- Autres programmes informatiques	3 ans
- Autres hardwares	3 ans
- Installation téléphonique	3 ans
- Transformations des locaux loués	Selon durée du bail

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».



## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Le « goodwill » (seule valeur immatérielle de la Banque) est amorti sur une durée de 5 ans.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

#### Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou reprises sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont reprises par le compte de résultat.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées.

#### Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

#### Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la norme Swiss GAAP RPC 16. Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans des institutions de prévoyance qui garantissent des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

La Banque est redevable de la totalité des cotisations de prévoyance réglementaires. La constitution de réserves visant à financer le coût inhérent à l'augmentation de l'espérance de vie s'effectue dans ce cadre.

#### Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

### 2.1.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.1.3 Saisie des opérations

Les transactions sont enregistrées au bilan à la date de leur conclusion. Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« trade date accounting ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

### 2.1.4 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaies locales aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change en monnaies étrangères sont convertis en monnaies locales au moment de leur enregistrement.

Les positions en monnaies étrangères lors de la clôture annuelle sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Les taux de conversion des principales monnaies étaient les suivants:

	Cours de clôture	
	31.12.2023	31.12.2022
USD	0.8414	0.9249
EUR	0.9289	0.9896

### 2.1.5 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne sont pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

## 2.2 Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques auxquels la Banque est exposée. Cette analyse repose sur les données et les outils mis en place par la Banque en matière de gestion des risques. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle mis en place en vue de gérer et réduire les risques.

La directive interne « Concept cadre de gestion des risques », approuvée par le Conseil d'administration de la Banque, est le document directeur de la politique des risques et fixe les limites pour les opérations pour compte propre. La Banque a créé différents comités afin d'assurer la gestion des risques en interne.

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. L'exécution de cette disposition est à la charge de la Direction générale qui doit en référer régulièrement au Conseil d'administration.

#### Risque de crédit

La stratégie de la Banque consiste principalement à limiter l'octroi des crédits à ceux garantis par le nantissement d'actifs déposés auprès de la Banque ou par des gages immobiliers situés en Suisse. Les avoirs des clients servant de couverture pour les crédits lombards sont évalués quotidiennement à la valeur de marché pondérée par les taux d'avance défini par type d'investissement.

Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, la Banque applique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement conformément aux valeurs d'avance définies dans la réglementation interne de la Banque, respectivement des décotes correspondantes, qui sont en pratique normalement plus conservatrices que les décotes réglementaires standard, ou tout au moins équivalentes.

La Banque accorde également des crédits hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

La Banque est dotée d'une équipe de collaborateurs spécialisés dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des véhicules d'investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Le respect des marges sur les crédits est surveillé de manière régulière par le service des Crédits. Un rapport détaillé des risques de crédit est remis à la Direction générale à chacune de ses séances et fait l'objet d'une présentation mensuelle au Comité des crédits. Les découverts et avances accordés sans l'existence d'un acte de nantissement signé sont comptablement considérés comme en blanc, même si le débiteur dispose d'un dépôt titres auprès de la Banque.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.2 Gestion des risques (suite)

#### Risque de crédit (suite)

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en deux catégories: les créances douteuses et les créances compromises. Une créance est considérée comme douteuse lorsque l'un des paiements relatifs au règlement des intérêts, au paiement des commissions, au remboursement partiel ou intégral du capital n'a pas été totalement obtenu depuis plus de 90 jours après l'échéance. Cela n'engage aucune écriture comptable spécifique. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 180 jours. Ces créances sont évaluées individuellement à la valeur de liquidation et la dépréciation de valeur y relative portée en diminution du poste concerné à l'actif du bilan.

La Banque tient à jour, mensuellement, la liste des créances compromises et en souffrance. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés et le service de la dette a repris normalement. Les crédits en blanc sont en général des crédits provisionnés, des crédits à des parties liées, des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle.

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration, au plus tard, du délai de 180 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont dépréciées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés comme compromis ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 180 jours et impayés.

#### Risque de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre et ne noue jamais de relation d'affaires sans procéder à une évaluation détaillée du risque de défaut. Le montant de la limite est essentiellement défini en fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et de la hauteur de la limite a lieu régulièrement. La fonction de contrôle des risques procède à une surveillance mensuelle de la notation ainsi des indicateurs marché de la contrepartie. Ces contrôles permettent d'identifier une éventuelle dégradation d'une contrepartie. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation afin de pouvoir réagir rapidement à une aggravation du risque.

#### Risque de taux

En raison de la structure de ses activités de bilan, la Banque est exposée à une évolution défavorable causée par une variation des taux d'intérêts sur le marché. Le risque de taux est limité par un suivi régulier de la concordance des échéances entre les actifs et les passifs et par l'utilisation ponctuelle d'instruments de couverture. L'analyse des risques de taux est régie par une directive spécifique en la matière, approuvée par le Conseil d'administration qui fixe notamment les limites à respecter, les compétences pour la prise de risques et les contrôles à effectuer.

Le service Risk Management détermine l'exposition au risque de taux d'intérêts et rapporte celle-ci régulièrement au Comité ALM/CCR et à la Direction générale. Le refinancement à long terme et la gestion des risques de taux sont assurés par l'Exécution Desk en collaboration avec le service Risk Management, dont les objectifs sont:

- Appréhender, mesurer et piloter les risques de taux liés aux opérations de la clientèle ;
- Optimiser le résultat financier des opérations de couverture ;
- Surveiller la liquidité et prévenir des pénuries potentielles de liquidités.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.2 Gestion des risques (suite)

#### Risque de compliance

La Banque a défini une méthodologie et mis en place les directives et procédures requises pour l'identification, la mesure, le contrôle et la surveillance du risque compliance, ainsi que la transmission des informations y relatives par le biais de rapports détaillés aux organes. Le dispositif relatif au risque compliance est adapté au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire qui est suivie attentivement par la Banque au moyen de la veille réglementaire. Une revue annuelle des activités et des événements liés au risque compliance est assurée par le service Compliance et rapportée aux organes. De même, la planification des tâches permettant d'encadrer le risque compliance est faite annuellement.

#### Autres risques

##### Risque de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

##### Risque de cours

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle et pour compte propre. Les activités pour compte propre concernent notamment des opérations de couverture en lien avec des positions nostro ainsi que des transactions ayant trait à la gestion de la structure du bilan.

Dans le cadre de la gestion de la liquidité de la Banque, celle-ci procède à l'acquisition de différentes positions dans ses portefeuilles titres. Les limites de ces positions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

##### Liquidité

La stratégie en matière de liquidité est élaborée par le Comité ALM/CCR. Le service Risk Management est responsable du suivi du risque de liquidité et du respect des limites. Le service Risk Management effectue une revue, au minimum une fois par an, à destination du Conseil d'administration.

La stratégie, définie par le Comité ALM/CCR, est approuvée par la Direction générale. Les limites de liquidité sont approuvées régulièrement par la Direction générale et le Conseil d'administration qui tiennent compte de la stratégie de la Banque ainsi que de l'appétit au risque. La gestion de la liquidité doit permettre à la Banque de disposer d'une liquidité solide lui permettant de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

##### Risque opérationnel

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur. Les erreurs opérationnelles, dont un suivi mensuel est effectué, sont communiquées à la Direction générale chaque mois.

##### Risque juridique

Les litiges font l'objet d'un suivi par les services Legal & Compliance ainsi que par un avocat externe qui représente la Banque une fois le litige ouvert devant un Tribunal civil. La situation des litiges est évaluée régulièrement et les éventuelles provisions déterminées en fonction de l'analyse juridique des prétentions et de l'évolution de la procédure. Certains des contrats de la Banque sont élaborés ou font l'objet d'une revue juridique par un avocat externe.

### 2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, selon les circonstances la Banque fait appel à des prestataires externes pour l'évaluation des gages mais au minimum tous les 10 ans. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour.

Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes internes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rendement est déterminée sur la base des revenus locatifs nets. Les revenus locatifs des immeubles de rendement sont remis à jour lors de réexamens périodiques des dossiers hypothécaires. S'il y a des indices de changement des revenus locatifs nets, la Banque procède à une réévaluation de la valeur de l'immeuble et du dossier hypothécaire sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur (suite)

#### Crédits lombards couverts par un portefeuille de titres diversifiés

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant compromis les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 180 jours n'est payé, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

#### Crédits spéciaux

Il s'agit de crédits dont les engagements ne sont pas couverts (crédits en blanc) ou sont couverts par des titres nantis qui présentent une concentration, soit du fait des secteurs d'activité, soit de l'existence de groupes de contreparties liées. Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Ces informations sont examinées par le service des Crédits, qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, la Banque procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

#### Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci.

Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, de laquelle sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque n'emploie pas de système de notation interne concernant le classement de ses créances. Le suivi des positions à risques est effectué par le département des Crédits qui définit les corrections de valeur nécessaires pour les créances compromises et en souffrance identifiées. Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

#### Evaluation des sûretés de crédit

##### Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. Les biens destinés à l'habitation à usage propre ou de rendement de maximum 2 logements "Buy-to-let" sont évalués au travers d'une plateforme externe d'évaluation qui se base sur des modèles d'évaluation hédoniques. Ces évaluations sont rapprochées au prix d'une transaction effective dans la même localité. Pour les autres immeubles de rendement, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers externes, qui déterminent la valeur de rendement. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

##### Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifié

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont normalement acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière ou si ceux-ci sont émis par la Banque elle-même. Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

##### Crédits avec couverture unique ou concentration

Pour les crédits couverts par des titres uniques ou peu diversifiés, des sûretés facilement négociables auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont usuellement acceptées. La Banque limite ses expositions sur les crédits concentrés.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

#### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture économique. Elle pratique le négoce d'instruments standardisés aussi bien que d'instruments de gré à gré, et ce tant pour propre compte qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à la fois dans le cadre de l'activité « Structured Finance » ainsi que dans le cadre de la gestion des risques. Dans le cadre de la gestion des risques, ils servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêts.

#### Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « micro hedge » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

La Banque documente la relation entre l'instrument de l'opération de couverture et l'opération de base, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture. Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances hypothécaires) sont couvertes à l'aide d'opérations de « micro hedges ».

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite, la relation de couverture est évaluée de manière rétrospective et prospective. Le test prospectif consiste à mesurer la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/- 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance sont traitées selon les prescriptions relatives à la revente ou au remboursement anticipé des immobilisations financières détenues jusqu'à l'échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux devenus inefficaces sont enregistrées dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

### 2.5 Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Hormis l'élément mentionné à la note 3.10, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la Banque.

## Annexe aux compte annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan

## 3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Couverture des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	-	210'268	2'908	213'176
Créances hypothécaires	150'630	-	-	150'630
- immeubles d'habitation	141'526	-	-	141'526
- immeubles commerciaux	5'666	-	-	5'666
- immeubles artisanaux et industriels	1'728	-	-	1'728
- autres	1'710	-	-	1'710
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2023</b>	<b>150'630</b>	<b>210'268</b>	<b>2'908</b>	<b>363'806</b>
<i>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2022</i>	<i>222'655</i>	<i>216'495</i>	<i>7'047</i>	<i>446'197</i>
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2023</b>	<b>150'359</b>	<b>210'016</b>	<b>2'908</b>	<b>363'283</b>
<i>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2022</i>	<i>222'384</i>	<i>215'841</i>	<i>7'047</i>	<i>445'272</i>
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	30	5'982	1'174	7'186
Engagements irrévocables	944	13'789	6'936	21'669
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	-	-	-
Crédits par engagements	-	-	-	-
<b>Total du hors-bilan 31.12.2023</b>	<b>974</b>	<b>19'771</b>	<b>8'110</b>	<b>28'855</b>
<i>Total du hors-bilan 31.12.2022</i>	<i>359</i>	<i>22'359</i>	<i>14'991</i>	<i>37'709</i>
<b>Créances compromises</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Valeur estimée de réalisation des sûretés</b>	<b>Montant net</b>	<b>Corrections de valeur individuelles</b>
<b>31.12.2023</b>	<b>3'633</b>	<b>3'110</b>	<b>523</b>	<b>523</b>
<i>31.12.2022</i>	<i>5'689</i>	<i>4'997</i>	<i>692</i>	<i>926</i>

**Annexe aux comptes annuels (suite)****3. Informations relatives au bilan (suite)****3.2 Répartition des opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur**

<b>Actifs</b>	31.12.2023	31.12.2022
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	4'127	6'817
- dont cotés	4'127	6'817
Titres de participation	5	7
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>4'132</b>	<b>6'824</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
<b>Engagements</b>	31.12.2023	31.12.2022
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Produits structurés	48'381	-
<b>Total des engagements</b>	<b>48'381</b>	-
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	48'381	-



## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps d'intérêts	1'658	-	41'280	362	276	25'638
<b>Total des instruments de taux</b>	<b>1'658</b>	<b>-</b>	<b>41'280</b>	<b>362</b>	<b>276</b>	<b>25'638</b>
<b>Devises / Métaux précieux</b>						
Contrats à terme	29	42	6'366	-	-	-
Swaps combinés d'intérêts et de devises	782	7'091	247'376	-	-	-
<b>Total des devises / Métaux précieux</b>	<b>811</b>	<b>7'133</b>	<b>253'742</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres instruments</b>						
Options (OTC)	1'686	-	2'432	-	-	-
<b>Total des autres instruments</b>	<b>1'686</b>	<b>-</b>	<b>2'432</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total au 31.12.2023</b>	<b>4'155</b>	<b>7'133</b>	<b>297'454</b>	<b>362</b>	<b>276</b>	<b>25'638</b>
<i>Total au 31.12.2022</i>	<i>5'606</i>	<i>6'847</i>	<i>474'153</i>	<i>1'614</i>	<i>-</i>	<i>26'203</i>

La Banque n'effectue pas de contrat de netting des valeurs de remplacement positives et négatives.

Répartition selon les contreparties	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
	Valeurs de remplacement positives au 31.12.2023	2'722
Valeurs de remplacement positives au 31.12.2022	6'806	414

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 3. Informations relatives au bilan (suite)

#### 3.4 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Répartition des immobilisations financières</b>				
Titres de créance	34'867	41'100	34'589	39'998
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	34'867	41'100	34'589	39'998
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	-	-	-	-
Titres de participation	124	150	189	189
- dont participations qualifiées	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>34'991</b>	<b>41'250</b>	<b>34'778</b>	<b>40'187</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	34'867	41'100	34'589	39'998

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
<b>Répartition des contreparties selon la notation</b>						
Valeur comptable des titres de créances	34'867	-	-	-	-	-

La Banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3.5 Présentation des immobilisations corporelles et des valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2022	Investissements	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.2023
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Immeubles à l'usage de la Banque	34'910	(16'776)	18'134	-	(310)	17'824
Software acquis séparément	26'861	(24'821)	2'040	157	(300)	1'897
Autres immobilisations corporelles	7'132	(7'024)	108	93	(62)	139
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>68'903</b>	<b>(48'621)</b>	<b>20'282</b>	<b>250</b>	<b>(672)</b>	<b>19'860</b>
<b>Valeurs immatérielles</b>						
Goodwill	600	(420)	180	-	(120)	60
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>600</b>	<b>(420)</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>(120)</b>	<b>60</b>

**Leasing opérationnel****Engagements de leasing non inscrits au bilan**

	31.12.2023	31.12.2022
Echéant dans les 12 mois	23	142
Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans	14	60
Echéant à plus de 5 ans	-	-
<b>Total des engagements de leasing non inscrits au bilan</b>	<b>37</b>	<b>202</b>
- dont résiliables à 12 mois	-	-

**Annexe aux comptes annuels (suite)****3. Informations relatives au bilan (suite)****3.6 Répartition des autres actifs et autres passifs**

<b>Autres actifs</b>	31.12.2023	31.12.2022
Impôts indirects à récupérer	11	13
Compte de compensation	276	-
Le solde des opérations bancaires internes	-	-
<b>Total des autres actifs</b>	<b>287</b>	<b>13</b>

  

<b>Autres passifs</b>	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de règlement	594	-
Impôts indirects dus	578	217
Compte de compensation	362	1'614
<b>Total des autres passifs</b>	<b>1'534</b>	<b>1'831</b>

**3.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	29'269	6'273	29'176	1'929
Opérations de négoce	1'501	1'500	2'289	1'500
<b>Total des actifs nantis / cédés</b>	<b>30'770</b>	<b>7'773</b>	<b>31'465</b>	<b>3'429</b>

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 3. Informations relatives au bilan (suite)

#### 3.8 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

##### Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur auprès des institutions de prévoyance au 31 décembre 2023 (2022: néant).

##### Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Cotisations payées	Charges de prévoyance dans les charges	
	2023	2023	2022
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	1'661	1'661	1'524
<b>Total</b>	<b>1'661</b>	<b>1'661</b>	<b>1'524</b>

Au 31 décembre 2023 il n'existe ni avantage ni engagement économique (2022 : néant).

Tous les collaborateurs de la Banque âgés de 18 ans révolus sont affiliés chez AXA-Vie SA, fondation LPP semi-autonome juridiquement indépendante de la Banque, qui offre un plan avec primauté des cotisations. Son but est d'assurer les collaborateurs contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès et garantissant des prestations fixées par voie de réglementation. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait à ses exigences minimales. Ne sont pas affiliés les collaborateurs qui disposent de contrats d'une durée inférieure à trois mois.

Les collaborateurs peuvent bénéficier de deux plans de prévoyance. Le premier plan concerne les personnes ayant un salaire annuel égal ou inférieur à KCHF 150 et le deuxième un salaire annuel supérieur à KCHF 150. Dans chaque plan, il est possible d'opter pour une bonification de vieillesse supplémentaire de 1 % ou 2 %, à titre facultatif et à 100% à charge de la personne assurée. L'âge de la retraite est de 65 ans pour les femmes comme pour les hommes. Le salaire assuré de chaque employé correspond au salaire AVS sans déduction de coordination et les primes sont supportées à concurrence de 60% par la Banque.

L'institution de prévoyance et la fondation pour les cadres établissent leurs comptes selon les recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement concernant l'employeur.

L'institution de prévoyance de la Banque présente un taux de couverture supérieur ou égal à 100% au 31 décembre 2023 (2022, 101.7%). Il n'y a aucun avantage économique pour la Banque au 31 décembre 2023 (2022: néant).

La Banque n'est pas tenue de verser des cotisations complémentaires allant au-delà des cotisations réglementaires.

##### Engagements envers les propres institutions de prévoyance

La Banque n'a pas d'engagement envers ses propres institutions de prévoyance au 31 décembre 2023 (2022: néant).

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.9 Produits structurés émis

	Valeur comptable				Total
	Evaluation globale		Evaluation séparée		
Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	
Titres de participation	-	48'381	-	-	48'381
<b>Total au 31.12.2023</b>	-	<b>48'381</b>	-	-	<b>48'381</b>
<i>Total au 31.12.2022</i>	-	-	-	-	-

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

**Evaluation globale**

Au 31 décembre 2023, les produits structurés émis par la Banque sont évalués de manière globale et sont enregistrés dans les « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». La juste valeur découle d'un prix du marché et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.10 Présentation des correctifs de valeurs, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

	Etat au 31.12.2022	Utilisations conformes à leur but	Différence de change	Changement d'affectation	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	Etat au 31.12.2023
Autres provisions	2'596	(77)	(75)	-	150	(2)	2'592
<b>Total des provisions</b>	<b>2'596</b>	<b>(77)</b>	<b>(75)</b>	-	<b>150</b>	<b>(2)</b>	<b>2'592</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>2'500</b>	-	-	-	<b>4'500</b>	-	<b>7'000</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>926</b>	<b>(410)</b>	<b>27</b>	-	<b>11</b>	<b>(20)</b>	<b>534</b>
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	926	(410)	27	-	11	(20)	534
- dont corrections de valeur pour risques latents	-	-	-	-	-	-	-

En 2022, deux procédures ont été intentées par les autorités pénales et fiscales contre la Banque en Italie. Dans ce cadre, la Banque fait toujours l'objet d'un séquestre préventif sur ses avoirs de CHF 22.1 millions inclus dans la note 3.9. La procédure fiscale s'est terminée en février 2024 par la signature d'un accord et le versement pour solde de tout compte d'un montant de EUR 1.2 million. La procédure pénale est toujours en cours. La Banque, avec l'aide de ses avocats, conteste toute responsabilité sur la base de la pratique confirmée des tribunaux locaux et entend défendre ses droits vigoureusement. Elle pourrait toutefois s'avérer longue et générer d'importants frais de défense à charge de la Banque, qui sont provisionnés.

### 3.11 Présentation du capital social

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
- dont libéré	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
<b>Total du capital social</b>	<b>50'000</b>	<b>62'500</b>	<b>50'000</b>	<b>50'000</b>	<b>62'500</b>	<b>50'000</b>

Toutes les composantes du capital social sont entièrement libérées. Pour pouvoir exercer leur droit de vote et les droits qui lui sont liés, les détenteurs d'actions nominatives doivent être reconnus par le Conseil d'administration et inscrits dans le registre des actionnaires. Cet assentiment peut être refusé si l'actionnaire ne déclare pas avoir acquis les actions en son nom et pour son compte. Ce sont les seules restrictions au droit de vote des actionnaires.



## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 3. Informations relatives au bilan (suite)

#### 3.12 Indications des participants significatifs

Les participants ci-dessous détiennent directement des participations conférant plus de 5% des droits de vote:

	31.12.2023		31.12.2022	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Norinvest Holding SA	50'000	100.00	50'000	100.00

Les participants ci-dessous détiennent directement ou indirectement des participations conférant 5% et plus des droits de vote de Norinvest Holding SA (soit indirectement 5% de la Banque):

	31.12.2023		31.12.2022		Détenion directe/indirecte
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %	
- Massimo Esposito	6'426	29.21%	6'905	31.39%	Directe
- Valartis AG <sup>1</sup>	6'422	29.19%	6'422	29.19%	Directe
- MB Primoris Ltd <sup>2</sup>	1'628	7.40%	1'628	7.40%	Directe
- Davide Savoino	1'513	6.88%	1'513	6.88%	Directe

Au 31 décembre 2023, il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 18 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2022: 15 personnes). Au 31 décembre 2023, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 87.48 % (au 31 décembre 2022: 87.48 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

1. M. Gustav Stenbolt détient indirectement 66.65% (2022: 41.74%) de Valartis AG, qui détient elle-même 6'421'827 actions nominatives de Norinvest Holding SA (2022: 6'421'827).
2. M. Allan J. Myers détient 46.67 % (au 31 décembre 2022: 46.67 %) de MB Primoris Limited, Stans/Suisse qui détient elle-même 1'628'100 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 3. Informations relatives au bilan (suite)

#### 3.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	9'140	11'185	1'564	720
Sociétés du Groupe	-	-	-	-
Sociétés liées	-	-	-	-
Affaires d'organes	121	191	170	427
Autres parties liées	3'001	2'850	4'323	6'830

Dans le cadre des activités normales, la Banque est amenée à effectuer des transactions avec des participants qualifiés. Celles-ci comprennent notamment des avances, des dépôts et des transactions sur instruments financiers (opérations sur devises, sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2023, une partie liée est à la fois participant qualifié et affaire d'organes pour une créance de KCHF 2'600 (2022: KCHF 2'600) et un engagement de KCHF 75 (2022: KCHF 2). Ces montants ont été enregistrés dans la ligne « Participants qualifiés ».

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des personnes proches.

Les opérations avec des parties liées sont conclues à des conditions conformes au marché, à l'exception de:

- Au 31 décembre 2023, la Banque a une exposition sans couverture sur sa maison mère (compte courant débiteur) de CHF 1.6 million (CHF 3.7 millions en 2022) ;
- Des actionnaires de Norinvest Holding SA bénéficient de droit de garde et de frais réduits ;
- Un participant qualifié bénéficie d'un taux d'intérêts réduit sur les crédits hypothécaires.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	<u>Echu</u>						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
<b><u>Actifs/instruments financiers</u></b>							
Liquidités	119'772	-	-	-	-	-	119'772
Créances sur les banques	111'038	-	-	-	-	-	111'038
Créances sur la clientèle	548	54'774	117'020	31'944	8'638	-	212'924
Créances hypothécaires	-	2'070	52'634	24'190	52'395	19'070	150'359
Opérations de négoce	4'132	-	-	-	-	-	4'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	-	2'309	187	1'993	28	4'517
Immobilisations financières	124	-	5'891	10'910	18'066	-	34'991
<b>Total 31.12.2023</b>	<b>235'614</b>	<b>56'844</b>	<b>177'854</b>	<b>67'231</b>	<b>81'092</b>	<b>19'098</b>	<b>637'733</b>
<i>Total 31.12.2022</i>	<i>244'987</i>	<i>68'001</i>	<i>187'354</i>	<i>116'378</i>	<i>101'001</i>	<i>20'064</i>	<i>737'785</i>

	<u>Echu</u>						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
<b><u>Fonds étrangers / instruments financiers</u></b>							
Engagements envers les banques	24'943	-	-	-	-	-	24'943
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	466'712	9'274	46	-	-	-	476'032
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	124	-	5'191	1'941	1	152	7'409
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-	-	-	48'381
<b>Total 31.12.2023</b>	<b>540'160</b>	<b>9'274</b>	<b>5'237</b>	<b>1'941.00</b>	<b>1</b>	<b>152</b>	<b>556'765</b>
<i>Total 31.12.2022</i>	<i>649'960</i>	<i>8'203</i>	<i>9'249</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>667'412</i>

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.15 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

Actifs	31.12.2023		31.12.2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	119'772	-	138'622	-
Créances sur les banques	101'678	9'360	97'264	1'333
Créances sur la clientèle	79'886	133'038	105'744	117'144
Créances hypothécaires	149'026	1'333	220'928	1'456
Opérations de négoce	-	4'132	-	6'824
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2'722	1'795	6'861	359
Immobilisations financières	3'295	31'696	150	41'100
Comptes de régularisation	3'481	978	1'850	897
Immobilisations corporelles	19'860	-	20'282	-
Valeurs immatérielles	60	-	180	-
Autres actifs	287	-	13	-
<b>Total des actifs</b>	<b>480'067</b>	<b>182'332</b>	<b>591'894</b>	<b>169'113</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	1'558	23'385	3'709	24'059
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	76'880	399'152	118'609	514'188
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7'088	321	6'102	745
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-
Comptes de régularisation	11'685	164	9'490	75
Autres passifs	1'534	-	1'831	-
Provisions	2'592	-	2'596	-
Réserves pour risques bancaires généraux	7'000	-	2'500	-
Capital social	50'000	-	50'000	-
Réserve légale issue du capital	11'772	-	11'772	-
Réserve légale issue du bénéfice	9'778	-	9'494	-
Bénéfice reporté	2'053	-	166	-
Résultat de la période	9'056	-	5'671	-
<b>Total des passifs</b>	<b>239'377</b>	<b>423'022</b>	<b>221'940</b>	<b>539'067</b>

La répartition entre la Suisse et l'étranger est effectuée en fonction du domicile du client, à l'exception des créances hypothécaires pour lesquelles le lieu de situation de l'objet est déterminant.

**Annexe aux comptes annuels (suite)****3. Informations relatives au bilan (suite)****3.16 Répartition du total des actifs par pays ou groupes de pays selon le principe de domicile**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
<b>Europe</b>				
Suisse	480'067	72.48	591'894	77.77
Luxembourg	5'960	0.90	4'800	0.63
Allemagne	56'738	8.57	12'254	1.61
Finlande	1'694	0.26	3'727	0.49
France	5'355	0.81	6'773	0.89
Royaume-Uni	33'081	4.99	36'173	4.75
Italie	1'735	0.26	2'199	0.29
Reste de l'Europe	23'606	3.56	41'446	5.45
<b>Sous-total Europe</b>	<b>608'236</b>	<b>91.83</b>	<b>699'266</b>	<b>91.88</b>
<b>Amérique</b>				
Caraïbes	18'599	2.81	27'173	3.57
Amérique latine	14'267	2.15	17'046	2.24
Amérique du Nord	12'153	1.83	5'556	0.73
<b>Sous-total Amérique</b>	<b>45'019</b>	<b>6.79</b>	<b>49'775</b>	<b>6.54</b>
Australie/Océanie	5'136	0.78	5'596	0.74
Asie	1'340	0.20	3'319	0.44
Afrique	2'668	0.40	3'051	0.40
<b>Total des actifs</b>	<b>662'399</b>	<b>100.00</b>	<b>761'007</b>	<b>100.00</b>

**Annexe aux comptes annuels (suite)****3. Informations relatives au bilan (suite)****3.17 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)**

<b>Expositions nettes à l'étranger</b>	31.12.2023		31.12.2022	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
<b>Classes de risques SERV</b>				
1 & 2	171'106	91.22	148'259	84.01
3	145	0.08	553	0.31
4	8'048	4.29	8'445	4.79
5	792	0.43	6'433	3.65
6	26	0.01	125	0.07
7	1'822	0.97	1'576	0.89
Sans notation	5'629	3.00	11'085	6.28
<b>Total des actifs</b>	<b>187'567</b>	<b>100.00</b>	<b>176'476</b>	<b>100.00</b>

La Banque utilise les notations fournies par la FINMA qui proviennent de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (établissement de droit public de la Confédération).

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3. Informations relatives au bilan (suite)

## 3.18 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	118'958	658	116	40	119'772
Créances sur les banques	12'612	30'815	11'738	55'873	111'038
Créances sur la clientèle	110'933	37'524	35'553	28'914	212'924
Créances hypothécaires	149'026	1'333	-	-	150'359
Opérations de négoce	-	1	4'131	-	4'132
Valeurs de remplacements positives d'instruments financiers dérivés	4'155	362	-	-	4'517
Immobilisations financières	3'295	-	31'696	-	34'991
Comptes de régularisation	3'367	272	794	26	4'459
Immobilisations corporelles	19'860	-	-	-	19'860
Valeurs immatérielles	60	-	-	-	60
Autres actifs	287	-	-	-	287
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>422'553</b>	<b>70'965</b>	<b>84'028</b>	<b>84'853</b>	<b>662'399</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	6'104	120'769	122'024	4'314	253'211
<b>Total des actifs</b>	<b>428'657</b>	<b>191'734</b>	<b>206'052</b>	<b>89'167</b>	<b>915'610</b>
Passifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Engagements envers les banques	522	1'551	22'801	69	24'943
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	78'641	170'990	162'227	64'174	476'032
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7'409	-	-	-	7'409
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-	48'381
Comptes de régularisation	11'001	157	691	-	11'849
Autres passifs	578	942	-	14	1'534
Provisions	1'321	1'271	-	-	2'592
Réserves pour risques bancaires généraux	7'000	-	-	-	7'000
Capital social	50'000	-	-	-	50'000
Réserves issues du capital	11'772	-	-	-	11'772
Réserves issues du bénéfice	9'778	-	-	-	9'778
Bénéfice reporté	2'053	-	-	-	2'053
Résultat de la période	9'056	-	-	-	9'056
<b>Total des passifs bilantaires</b>	<b>237'512</b>	<b>174'911</b>	<b>185'719</b>	<b>64'257</b>	<b>662'399</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	197'291	16'600	20'296	24'794	258'981
<b>Total des passifs</b>	<b>434'803</b>	<b>191'511</b>	<b>206'015</b>	<b>89'051</b>	<b>921'380</b>
<b>Position nette par devise</b>	<b>(6'146)</b>	<b>223</b>	<b>37</b>	<b>116</b>	<b>(5'770)</b>

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 4. Informations relatives aux opérations hors bilan

(en milliers de CHF)

#### 4.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	7'186	7'619
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>7'186</b>	<b>7'619</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscales	-	-
<b>Total des créances éventuelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les engagements conditionnels recouvrent les garanties émises pour le compte de la clientèle et sont couverts majoritairement par des nantissements d'avoirs de clients (voir annexe 3.1).

#### 4.2 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2023	31.12.2022
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	719'382	523'556
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>719'382</b>	<b>523'556</b>

#### 4.3 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

<b>Répartition des avoirs administrés</b>	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	-	-
Avoirs sous mandat de gestion	594'295	624'405
Autres avoirs administrés	2'594'967	2'347'239
<b>Total des avoirs administrés (y.c prises en compte doubles)</b>	<b>3'189'262</b>	<b>2'971'644</b>
- dont prises en compte doubles	-	-

Les avoirs administrés comprennent tous les avoirs de la clientèle ayant un caractère de placement en dépôt auprès de la Banque ainsi que les avoirs de la clientèle déposés auprès de banques tierces mais administrés par la Banque. Les avoirs sous mandat de gestion comprennent les avoirs de la clientèle pour lesquels les décisions de placement sont prises par la Banque. Les autres avoirs administrés sont ceux pour lesquels les décisions de placement sont prises par le client.

<b>Présentation de l'évolution des avoirs administrés</b>	31.12.2023	31.12.2022
Total des avoirs administrés initiaux (y.c prises en compte doubles)	2'971'644	3'048'919
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	398'237	332'238
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	(184'532)	(355'263)
+/- Variations des avoirs administrés financés par des crédits structurés	48'382	-
+/- Autres effets	(44'468)	(54'251)
<b>Total des avoirs administrés finaux (y.c prises en compte doubles)</b>	<b>3'189'262</b>	<b>2'971'644</b>

La Banque détermine le montant net d'argent frais en se basant sur les apports et retraits de fonds de la clientèle. Le produit des intérêts et des dividendes dégagés par les avoirs administrés n'est pas considéré comme un apport d'argent frais. Le montant net d'argent frais s'entend hors variations liées au marché et aux cours de change et ne comprend ni les frais, ni les commissions ou intérêts débités.

Les autres effets sont composés uniquement de la variation des avoirs administrés financés par les crédits lombards.

Les données comparatives ont été adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2023.



## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 5. Informations relatives aux comptes de résultats

(en milliers de CHF)

#### 5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activités	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce pour le compte de la clientèle	3'671	4'189
Opérations de négoce pour compte propre	4'561	7'610
Opérations de négoce de l'activité "Structured Finance"	2'691	-
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>10'923</b>	<b>11'799</b>
<b>Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur</b>		
<b>Résultat de négoce provenant des :</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Titres de participation	2'938	(62)
Devises	9'319	9'190
Instruments de taux	(1'334)	2'671
Matières premières / métaux précieux	-	-
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>10'923</b>	<b>11'799</b>
- dont provenant de l'option de la juste valeur	(7'690)	-
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	-	-
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements	(7'690)	-

#### 5.2 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes" ainsi que des intérêts négatifs significatifs

##### Produits de refinancement significatifs dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes"

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

Intérêts négatifs significatifs	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	-	(775)
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	-	1'269

#### 5.3 Répartition des charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
Appointements (jetons de présence et indemnités fixés aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	17'975	17'144
Prestations sociales	1'876	1'353
Contributions au fonds de prévoyance en faveur du personnel	1'661	1'524
Assurances pour le personnel	281	261
Frais de formation professionnelle	112	93
Autres charges de personnel	455	223
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>22'360</b>	<b>20'598</b>

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 5. Informations relatives aux comptes de résultats (suite)

#### 5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
Coût des locaux	1'037	985
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'556	6'338
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	101	113
Honoraires de tiers	1'546	1'625
Honoraires des sociétés d'audit	443	453
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	413	390
- dont pour d'autres prestations de service	30	63
Frais de voyage et représentation	283	274
Impôts indirects	561	538
Autres charges d'exploitation	1'323	1'634
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>11'850</b>	<b>11'960</b>

#### 5.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

##### Pertes significatives

La Banque n'a comptabilisé aucune perte significative sur l'exercice sous revue.

##### Produits extraordinaires

La Banque a comptabilisé un revenu de CHF 0.1 million concernant le remboursement de frais relatifs à un cas juridique, la contrepartie ayant été déboutée par le tribunal.

##### Charges extraordinaires

La Banque n'a comptabilisé aucune charge extraordinaire sur l'exercice sous revue.

##### Dissolutions significatives de réserves latentes

Il n'y a pas eu de dissolutions de réserves latentes lors de l'exercice sous revue.

##### Réserves pour risques bancaires généraux

La Banque a comptabilisé une attribution à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 4.5 millions (déductible fiscalement) dans le but de couvrir préventivement les risques découlant de l'activité de la Banque.

##### Corrections de valeur et provisions libérées

Les variations des provisions et autres corrections de valeur significatives figurent dans le tableau présentant les correctifs de valeurs et provisions (annexe 3.10).

#### 5.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

La Banque n'a procédé à aucune réévaluation de ses participations ou d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2023 (2022: néant).

**Annexe aux comptes annuels (suite)****5. Informations relatives aux comptes de résultats (suite)****5.7 Présentations des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition**

	31.12.2023	31.12.2022
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	<b>1'391</b>	<b>772</b>
<b>Total des impôts</b>	<b>1'391</b>	<b>772</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	9.37%	8.99%

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cramer & Cie SA, Genève**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cramer & Cie SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 10 à 43) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Roman Pradervand  
Expert-réviser agréé

Genève, le 25 avril 2024

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité**

<b>Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)</b> (en milliers de CHF)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Fonds propres pris en compte</b>		
Fonds propres de base durs (CET1)	81'521	69'529
Fonds propres de base (T1)	81'521	69'529
Fonds propres totaux	86'965	74'841
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>		
RWA	277'164	310'118
Exigences minimales des fonds propres	22'173	24'809
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b> <i>avant prise en compte de la part utilisée à des fins de couverture des gros risques et des exigences supplémentaires de fonds propres</i>		
Ratio CET1	29.41%	22.42%
Ratio de fonds propres de base	29.41%	22.42%
Ratio de fonds propres globaux	31.38%	24.13%
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>		
Volant des fonds propres selon standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.5%	2.5%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.5%	2.5%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	23.38%	16.13%
<b>Ratios-cibles des fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)</b>		
Volant des fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.5%	2.5%
Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.68%	0.81%
Ratio-cible CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.68%	7.81%
Ratio-cible T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.18%	9.31%
Ratio-cible global selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11.18%	11.31%
<b>Ratio de levier</b>		
Engagement global	672'257	770'154
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	12.13%	9.03%
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>		
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	142'857	164'052
Somme des entrées de trésorerie	113'500	150'399
Somme des sorties de trésorerie	151'333	223'466
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	37'833	73'067
Ratio de liquidité, LCR (en %)	398.02%	237.96%
<b>Ratio de financement (NSFR)</b>		
Refinancement disponible stable	421'409	501'458
Refinancement stable nécessaire	234'326	263'060
Ratio de financement, NSFR (en %)	179.84%	190.62%

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)****Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)**

Positions pondérées par le risque	Approche	RWA		Fonds propres minimaux
		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Risque de crédit	Standard	176'435	209'213	14'115
Risque de marché	Standard	15'928	25'304	1'274
Risque opérationnel	Indicateur de base	84'801	75'601	6'784
Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)		-	-	-
<b>Total</b>		<b>277'164</b>	<b>310'118</b>	<b>22'173</b>

**Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

La Banque dispose, au travers de diverses directives et procédures, d'un concept élaboré de gestion des risques de contreparties, de règlement et de risques-pays.

**Risque de crédit envers la clientèle**

Les crédits consentis à la clientèle privée sont en principe couverts par des actifs dûment nantis (crédits lombards). Ces risques de crédit peuvent comprendre les prêts et avances en compte courant ainsi que les risques découlant de garanties et de transactions sur les dérivés sur changes, titres et autres instruments financiers.

Les portefeuilles nantis font l'objet d'une analyse individuelle par le département des risques et des crédits, et un taux d'avance est assigné à chaque position en fonction du type d'instrument, du rating éventuel, de la liquidité ainsi que de la diversification des investissements. Les actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché. La surveillance et la gestion quotidienne des avances sont effectuées au travers de seuils de sécurité (appels de marges complémentaires et réalisation des gages).

La Banque est active dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Dans le cadre de son activité de gestion de patrimoine, la Banque consent des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse, ainsi que des avances couvertes partiellement ou entièrement par le nantissement de gages immobiliers. Pour ces gages, une estimation du bien est systématiquement obtenue par un expert indépendant et un taux d'avance prudent est retenu. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Compte tenu des marges requises en matière d'octroi de crédits lombards ainsi que des différents seuils de sécurité fixés, le risque de défaillance sur cette catégorie de crédits est faible. Pour les crédits octroyés en blanc ou sur la base d'actifs moins liquides, une avance sera considérée comme non performante dès lors que l'échéance d'un paiement (intérêts et/ou remboursement partiel ou total du prêt) est dépassée depuis plus de 180 jours. S'il est peu vraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses obligations, la créance devient alors compromise. Dans ces situations, une provision spécifique sera constituée au cas par cas sur décision de la Direction générale et/ou du Comité ALM/CCR et compte tenu d'une évaluation circonstanciée des éventuels gages. Les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, ils ne sont plus crédités au compte de résultat.



## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

### Risque de crédit envers les contreparties professionnelles et risque pays

Les risques de crédit envers les professionnels ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est irréprochable. La délimitation du risque s'effectue moyennant un système de limites approprié et flexible, adapté aux catégories de produits et de contreparties ainsi qu'aux périodes de règlement. L'attribution des limites s'appuie sur la solvabilité des contreparties individuelles et sur un modèle dynamique basé sur les spreads CDS, les ratings et autres facteurs de marché.

L'exposition de la Banque au risque pays est calculée, pour tous les produits, sur la base de l'équivalent-crédit. La surveillance et la gestion continue des risques de contreparties et de pays pour les activités de marché et de trésorerie sont gérées de manière centralisée au moyen d'un système en temps réel.

### Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit

[QUAL/QC / flexible]

#### Segmentation du risque de crédit par régions géographiques (CRB) au 31.12.2023

Bilan / Créances	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total
Liquidités	118'958	698	116	-	119'772
Créances sur les banques	92'572	1'335	8'017	8	101'932
Créances sur la clientèle	52'255	73'309	18'509	27'269	171'342
Créances hypothécaires	133'032	2'373	435	444	136'284
Opérations de négoce	-	1	3	-	4
Immobilisations financières	3'295	31'696	-	-	34'991
Comptes de régularisation	3'457	470	112	420	4'459
Immobilisations corporelles	19'860	-	-	-	19'860
Autres actifs	11	-	-	-	11
<b>Total</b>	<b>423'440</b>	<b>109'882</b>	<b>27'192</b>	<b>28'141</b>	<b>588'655</b>
<b>Hors Bilan</b>					
Engagements conditionnels	930	3'580	236	2'441	7'186
Engagements irrévocables	14'646	3'456	2'352	1'216	21'669
<b>Total</b>	<b>15'576</b>	<b>7'035</b>	<b>2'587</b>	<b>3'657</b>	<b>28'855</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>439'016</b>	<b>116'917</b>	<b>29'779</b>	<b>31'798</b>	<b>617'510</b>
Créances en souffrance	16	35	-	47	98
<i>dont créances en souffrance mais pas compromises</i>	16	35	-	47	98
Créances compromises	356	3'168	-	119	3'643
<i>dont créances compromises "non échues"</i>	356	3'168	-	119	3'643
Corrections de valeur pour des positions compromises	356	59	-	119	534

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)**

**Tableau CRB: Risque de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit  
[QUAL/QC / flexible]  
Segmentation du risque de crédit par branches (CRB) au 31.12.2023**

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
<b>Bilan / Créances</b>								
Liquidités	118'132	-	-	-	-	-	1'640	119'772
Créances sur les banques	-	24'114	77'818	-	-	-	-	101'932
Créances sur la clientèle	30'835	-	3'815	92'500	44'192	-	-	171'342
Créances hypothécaires	-	34	490	19'873	115'887	-	-	136'284
Opérations de négoce	-	-	-	-	-	3	1	4
Immobilisations financières	11'590	7'837	9'745	5'695	-	124	-	34'991
Comptes de régularisation	169	160	87	3'392	645	-	6	4'459
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	19'860	19'860
Autres actifs	-	-	-	11	-	-	-	11
<b>Total</b>	<b>160'726</b>	<b>32'145</b>	<b>91'955</b>	<b>121'471</b>	<b>160'724</b>	<b>127</b>	<b>21'507</b>	<b>588'655</b>
<b>Hors Bilan</b>								
Engagements conditionnels	16	-	66	2'229	4'875	-	-	7'186
Engagements irrévocables	871	1'713	144	12'048	6'893	-	-	21'669
<b>Total</b>	<b>887</b>	<b>1'713</b>	<b>210</b>	<b>14'277</b>	<b>11'768</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28'855</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>161'613</b>	<b>33'858</b>	<b>92'165</b>	<b>135'748</b>	<b>172'492</b>	<b>127</b>	<b>21'507</b>	<b>617'510</b>
Créances en souffrance	-	-	-	39	59	-	-	98
<i>dont créances en souffrance mais pas compromises</i>	-	-	-	39	59	-	-	98
Créances compromises	-	-	11	3'204	428	-	-	3'643
<i>dont créances compromises "non échues"</i>	-	-	11	3'204	428	-	-	3'643
Corrections de valeur pour des positions compromises	-	-	11	95	428	-	-	534

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)****Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit [QUAL/QC / flexible]****Segmentation du risque de crédit par échéance (CRB) au 31.12.2023**

	A vue	Déconçable	D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Bilan / Créances</b>								
Liquidités	119'772	-	-	-	-	-	-	119'772
Créances sur les banques	101'932	-	-	-	-	-	-	101'932
Créances sur la clientèle	548	54'131	76'081	31'944	8'638	-	-	171'342
Créances hypothécaires	-	2'070	38'559	24'190	52'395	19'070	-	136'284
Opérations de négoce	4	-	-	-	-	-	-	4
Immobilisations financières	124	-	5'891	10'910	18'066	-	-	34'991
Comptes de régularisation	2'991	-	1'022	446	-	-	-	4'459
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	19'860	19'860
Autres actifs	11	-	-	-	-	-	-	11
<b>Total</b>	<b>225'382</b>	<b>56'201</b>	<b>121'553</b>	<b>67'490</b>	<b>79'099</b>	<b>19'070</b>	<b>19'860</b>	<b>588'655</b>
<b>Hors Bilan</b>								
Engagements conditionnels	-	6'988	165	-	-	33	-	7'186
Engagements irrévocables	19'556	-	606	1'464	2	41	-	21'669
<b>Total</b>	<b>19'556</b>	<b>6'988</b>	<b>771</b>	<b>1'464</b>	<b>2</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>28'855</b>
<b>Total de la période de référence</b>	<b>244'938</b>	<b>63'189</b>	<b>122'324</b>	<b>68'954</b>	<b>79'101</b>	<b>19'144</b>	<b>19'860</b>	<b>617'510</b>
Créances en souffrance	-	98	-	-	-	-	-	98
<i>dont créances en souffrance mais pas compromises</i>	-	98	-	-	-	-	-	98
Créances compromises	-	3'643	-	-	-	-	-	3'643
<i>dont créances compromises "non échues"</i>	-	3'643	-	-	-	-	-	3'643
Corrections de valeur pour des positions compromises	-	534	-	-	-	-	-	534

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)****Risque de crédit - qualité de crédit des actifs (CR1) au 31.12.2023**

	Positions en défaut	Positions pas en défaut	Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes
<b>Qualité de crédit des actifs</b>				
Créances (sans les titres de dette)	3'644	406'450	(534)	409'560
Titres de dette	-	34'867	-	34'867
Expositions hors bilan	-	28'854	-	28'854
<b>Total</b>	<b>3'644</b>	<b>470'171</b>	<b>(534)</b>	<b>473'281</b>

Les positions en défaut de KCHF 3'644 sont provisionnées à hauteur de KCHF 534, correspondant à un taux de provisionnement moyen de 15%. Ces corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés et des caractéristiques de la contrepartie.

**Risque de crédit - changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)**

<b>Changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut</b>	31.12.2023
Créances et titres de dette en défaut au 31 décembre 2022	5'705
Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	11
Positions retirées du statut "en défaut"	(424)
Montant amortis	(1'648)
Autres changements	-
<b>Créances et titres de dette en défaut au 31 décembre 2023</b>	<b>3'644</b>

**Risque de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3) au 31.12.2023**

	Positions sans couverture/ valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Dont garantis par un gage immobilier	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
<b>Aperçu des techniques d'atténuation du risque</b>				
Créances (y.c. les titres de dette)	125'616	284'454	128'483	34'356
Opérations hors bilan	9'834	19'021	897	-
<b>Total</b>	<b>135'450</b>	<b>303'475</b>	<b>129'380</b>	<b>34'356</b>
<i>dont en défaut</i>	225	3'419	3'419	-

## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

## Risques de crédit - positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5) au 31.12.2023

Catégories de positions/pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	127'530	2'357	-	-	-	-	-	-	129'887
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	85'298	-	2'468	-	-	27	-	87'793
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	2'459	29'564	-	-	-	821	-	-	32'844
Entreprises	-	2'560	2'427	-	485	35'594	-	-	41'066
Retail	-	-	86'058	-	3'857	33'855	-	-	123'770
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	127	-	127
Autres positions	1'640	-	-	-	-	19'866	-	1	21'507
<b>Total</b>	<b>131'629</b>	<b>119'779</b>	<b>88'485</b>	<b>2'468</b>	<b>4'342</b>	<b>90'136</b>	<b>154</b>	<b>1</b>	<b>436'994</b>
<i>Dont créances couvertes par gage immobilier</i>	-	-	88'486	-	930	35'663	-	-	125'079
<i>Dont créances en souffrance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Risques de crédit de contrepartie - positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3) au 31.12.2023

Catégories de positions/pondérations-risque	20%	50%	100%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	783	2'299	-	3'082
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	2'067	-	-	2'067
Entreprises	-	-	123	123
Retail	-	-	165	165
Titres de participation	-	-	-	-
Autres positions	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2'850</b>	<b>2'299</b>	<b>288</b>	<b>5'437</b>

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)****Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et le redéfinition des taux (IRRBA1) au 31.12.2023**

Date de redéfinition du taux définie	Volumes			Délais moyens de redéfinition des taux (en année)	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises (*)	Total	Dont CHF
Créances sur les banques	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	161'191	75'489	85'702	-	-
Prêts hypothécaires indexés sur le marché monétaire	67'145	65'764	1'381	-	-
Prêts hypothécaires à taux fixe	87'490	87'490	-	3	3
Immobilisations financières	36'366	3'290	33'076	1	2
Créances résultant de dérivés de taux d'intérêt	234'666	17'051	215'072	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	47	-	47	-	-
Autres engagements	48'381	48'381	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux	242'373	210'213	32'160	1	1
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>					
Créances sur les banques	57'778	12'612	42'772	-	-
Créances sur la clientèle	55'322	36'221	19'100	-	-
Créances hypothécaires variables	2'070	2'070	-	1	1
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	417'507	78'641	333'980	-	-
Autres engagements	24'907	522	24'362	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, dénonçables, mais pas transférables	5'255	-	5'255	1	-
<b>Total</b>	<b>1'440'498</b>	<b>637'744</b>	<b>792'907</b>		

(\*) Devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme du bilan.

**Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)****Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1)**

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Scénario (i) déplacement parallèle vers le haut	(2'004)	(3'208)	(783)	(1'851)
Scénario (ii) déplacement parallèle vers le bas	2'116	3'394	774	1'823
Scénario (iii) «pentification de la courbe»	(77)	(167)	-	-
Scénario (iv) «aplatissement de la courbe»	(302)	(430)	-	-
Scénario (v) hausse des taux à court terme	(973)	(1'487)	-	-
Scénario (vi) baisse des taux à court terme	999	1'527	-	-
Maximum	2'004	3'208	783	1'851

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres de base (Tier 1)	81'521	69'529

## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

### Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1) (suite)

#### Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer EVE/NII

##### Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (tableau IRRBB1)

Les calculs présentés dans le tableau IRRBB1 respectent les normes fixées par la FINMA dans la circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ». Les 6 scénarios de taux calculés sont donnés dans la circulaire FINMA 2019/2 « Risque de taux - banques ». Les paragraphes suivants décrivent plus précisément les hypothèses et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour les calculs des fluctuations de la valeur économique des fonds propres  $\Delta$ EVE (Economic Value of Equity) et de la marge nette d'intérêts  $\Delta$ NII (Net Interest Income) dans cette approche réglementaire.

##### Calcul de la fluctuation de la valeur économique ( $\Delta$ EVE)

Pour les opérations à taux fixe, les flux de trésorerie provenant du stock sont déterminés par le taux d'intérêts de chaque opération. Afin de maintenir une charge de calculs acceptable, les opérations à taux fixe sont agrégées sur des périodes de temps mensuelles à la date moyenne.

Les positions du bilan sans maturité définie sont intégrées aux calculs des indicateurs statiques au moyen de modèles de réplication. La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux dans le calcul de la valeur économique est composée des taux CHF-Saron (USD SOFR, EUR ESTER, GBP SONIA) jusqu'à 12 mois et des taux swaps au-delà de 12 mois. Ceci est valable pour toutes les monnaies.

##### Calcul de la fluctuation de la marge nette d'intérêts ( $\Delta$ NII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les opérations échues sont renouvelées sur différentes durées. Les proportions de chaque durée sont déterminées sur la base des observations des choix de la clientèle des trois mois précédents.

Pour les opérations à taux fixes, les flux de trésorerie provenant de la production nouvelle sont déterminés par le taux d'intérêts de la nouvelle opération construit selon la règle suivante :

- Taux de marché pour la durée de l'opération + BCC refinancing rate qui inclut le coût de la liquidité + marge client.
- Taux de marché : basé sur la courbe simulée (IRS-mid) selon le scénario de taux.
- Coût de la liquidité : surcoût par durée représentant le coût de refinancement de la Banque sur les marchés, taux CHF-Saron (USD SOFR, EUR ESTER, GBP SONIA) jusqu'à 12 mois et des taux swaps au-delà de 12 mois.
- Marge client : déterminée selon les observations récentes et les anticipations futures en fonction des objectifs des métiers et de l'évolution de la pression concurrentielle.

##### Monnaies étrangères

Le bilan est principalement composé d'opérations en CHF. Les monnaies étrangères principales sont l'EUR, USD et GBP.

### Risque de taux d'intérêts: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBa)

#### Stratégie et instance dirigeante

Conformément aux Circulaires FINMA 2019/2 Risques de Taux et 2016/1, la Banque dispose d'un concept cadre de gestion des risques applicable aux risques de taux. L'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux est le Conseil d'administration qui détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil cible de risque.

#### Définition du risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est défini comme le risque de perte suite à une modification des taux d'intérêts. La Banque est exposée à ce risque lorsque ses revenus et les valeurs économiques de ses actifs, de ses passifs et de ses positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face à des modifications de taux d'intérêts. L'impact de la survenance de ce risque est une baisse des revenus et de la valeur économique de la Banque.

#### Tolérance au risque

L'appétence au risque de taux d'intérêts est faible. La Banque limite son exposition aux taux d'intérêts. Elle s'assure que la composition du Comité ALM-CCR soit adéquate, avec une majorité de membres indépendants du Front.

Le Comité ALM-CCR se réunit aussi souvent que les affaires le requièrent et dispose de l'indépendance et des pouvoirs nécessaires pour assumer ses devoirs et responsabilités.

#### Système interne de mesure du risque de taux

Sur base mensuelle, la Banque calcule l'exposition aux risques de taux d'intérêts. Au 31.12.2023, le calcul du capital économique (« ERC ») lié au risque de taux d'intérêts présentait une utilisation de CHF 2 millions. Le profil cible de risque est également exprimé via des limites internes portant sur le niveau du LCR, ANL, et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.



## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

### Risque de taux d'intérêts: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBB) (suite)

#### Système interne de mesure des risques de taux (suite)

A fin décembre 2023, la Banque a appliqué les 6 scénarios IRBB standardisés de choc de taux d'intérêts conformément aux prescriptions de la circulaire 2016/01 « Publication - banques »:

- Déplacement parallèle vers le haut
- Déplacement parallèle vers le bas
- Scénario standard « pentification de la courbe »
- Scénario standard « aplatissement de la courbe »
- Scénario standard « hausse des taux courts »
- Scénario standard « baisse des taux courts »

Pour chacun des scénarios la Banque a mesuré la variation de la valeur actuelle économique des fonds propres. Aucun résultat ne présente un niveau de risque inapproprié, à savoir un impact égal ou supérieur à 15% de capital de base au moins.

La Banque a également mesuré l'impact des scénarios sur les charges et produits d'intérêt.

#### Reporting

Le résultat des stress tests ANL est présenté mensuellement au Comité ALM-CCR ainsi qu'à la Direction générale et trimestriellement au Conseil d'administration qui représente l'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux.

Les résultats des stress tests réglementaires IRRBB sont discutés en Comité ALM-CCR.

Le modèle d'affaires de la Banque, la structure de la clientèle et des produits ainsi que l'environnement de marché ne nécessitent en l'état pas une surveillance plus étendue du risque de taux d'intérêts.

### Risque de liquidité

#### Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil de risque cible. Le profil de risque est concrétisé via des limites internes portant sur le niveau du LCR et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

Le département de la Gestion des risques est en charge de la gestion opérationnelle et centralisée du risque de liquidité. Le département de la Trésorerie gère au quotidien la position de liquidité de la Banque. La Trésorerie est le département responsable des opérations de remplacement / refinancement :

- La Gestion des risques propose au Comité ALM-CCR les opérations de pilotage de la structure du bilan (réalisation d'emprunts à plus d'un an, souscriptions d'immobilisations financières) et produit le reporting gestion des risques ;
- La Gestion des risques est également en charge de la définition et du maintien des principes et modèles utilisés pour la Gestion du risque de liquidité. Les principes et les modèles de gestion font l'objet d'une validation par le Comité ALM-CCR et le Conseil d'administration ;

Le département Finance et Controlling calcule le LCR sur une base trimestrielle pour le reporting à la BNS (Banque Nationale Suisse).

#### Evaluation du risque

Les indicateurs du risque de liquidité sont calculés selon l'approche statique, qui consiste à calculer les indicateurs de risque à une date donnée, cette approche permet d'évaluer le niveau de risque instantané et de suivre son évolution dans une perspective historique.

Les indicateurs de risque sont complétés par la réalisation de stress tests qui quantifient l'impact de différents scénarios de crise sur la position de liquidité à un horizon de temps donné. L'analyse des résultats de ces stress tests sert de point de départ au calibrage des limites internes.

#### Structure du refinancement

La Banque se refinance principalement via les fonds passifs apportés par la clientèle: 72% du total des passifs correspondent à des dépôts de la clientèle sous forme de dépôts à vue ou à terme. Les emprunts interbancaires en blanc représentent 4% du total des passifs. Le solde est constitué des fonds propres (12% du total des passifs) et des autres passifs (16% du total des passifs).

## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

### Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR est une norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours. Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples: retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple: remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Pour la Banque la limite réglementaire pour le LCR est fixée à 100% pour l'année 2023. Au 31 décembre 2023, le ratio LCR toutes devises confondues de la Banque s'est établi à 398.02%.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés d'environ 78% d'avoirs en CHF déposés auprès de la BNS. Le reste correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- et éligibles aux opérations de refinancement de la BNS.

Les sorties sur les dépôts de la clientèle privée et commerciale représentent environ 32% du total des sorties de liquidités. Cette proportion reflète le fait que les dépôts de la clientèle constituent la principale source de refinancement donc de sorties potentielles en cas de crise de liquidité.

Les autres sorties de liquidité sont liées à la prise en compte de flux sortants sur:

- Les dérivés arrivant à échéance dans les 30 jours ainsi que sur les contrats de collatéralisation des dérivés (Credit Support Annex) via des appels de marge ;
- La part non tirée des facilités de crédits accordées à la clientèle ;
- Les engagements conditionnels (garanties).

Les prêts à la clientèle et aux banques arrivant à échéance dans les 30 jours représentent environ 99% des entrées de liquidités. Le reste des entrées de liquidités correspond essentiellement aux flux entrants des dérivés arrivant à échéance dans les 30 jours.

### Available Net Liquidity (ANL)

La Banque simule un stress test de liquidité « available net liquidity » ou ANL dans le cadre de ses scénarios de simulation de crise économique. Ce stress test de liquidité vise à mesurer l'impact d'une diminution rapide des engagements au passif du bilan (ressource de liquidité) avec ceux de l'actif (emploi de liquidité) de la Banque sur une période d'observation de 90 jours.

Selon la simulation effectuée par la Banque, la liquidité nette disponible pendant la période de 90 jours dépasse 100% à tout moment. BCC ne se retrouverait pas dans une impasse de liquidité au cours des 90 premiers jours de période de stress. Le ratio minimum de liquidité nette disponible (ANL) est de 150.8% à la fin de la période de 90 jours, ce qui est supérieur à la limite minimale requise de 100%.

En outre, la Banque devrait couvrir ses financements à court terme en USD et en EUR par des opérations de change spot et FX forward en CHF/USD et en CHF/EUR. En raison de la forte liquidité de ces marchés de devises, la Banque suppose que cela est faisable, même dans un scénario de tensions.

## Risques opérationnels

### Stratégies et procédures

Le risque opérationnel correspond à la perte potentielle que la Banque est susceptible de subir suite à l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Par nature, la Banque est exposée de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, la Banque a défini son dispositif de gestion des risques opérationnels.

## Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

### Structure et organisation

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. Le dispositif de gestion des risques comprend :

- Une organisation de contrôle interne en deux lignes de défense, y compris les compétences, les obligations de rendre compte et les lignes de reporting ;
- La définition des instruments d'identification au travers de KRI et de contrôles clés ;
- Un reporting mensuel à la Direction générale et au Comité ALM/CCR sur les résultats du système de contrôle interne ;
- Un reporting trimestriel au Conseil d'administration sur les KRI et sur les résultats du système de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne est renforcé par une série de directives qui complète le dispositif de contrôle interne :

- Directive d'évaluation du risque opérationnel concernant le lancement ou l'exploitation de tous nouveaux produits, activités, processus et systèmes ;
- Directive outsourcing y.c. la surveillance des prestataires ;
- Directive sur la Cyber sécurité ;
- Directive sur la gestion des données CID ;
- Directives plan de continuité et disaster recovery plan.

### Evaluation du risque

La priorité de la Banque est d'assurer la pérennité de sa culture de la gestion des risques à tous les échelons de l'entreprise en maintenant une indépendance et une efficacité de son processus d'examen et de surveillance des risques.

La Banque maintient ainsi un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines et aux systèmes et infrastructures informatiques, et veille à la promotion d'une culture en matière de gestion des risques.

Cette approche permet de mieux informer ses départements et leurs responsables afin d'assurer une uniformité à l'échelle de la Banque, mais également de perfectionner sans cesse la gestion des risques en fonction de l'évolution des activités.

La Banque utilise la méthode de l'indicateur de base pour les calculs des exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel.

**Genève (siège)**

Avenue de Miremont 22  
1206 Genève  
T +41 58 218 60 00

**Lugano**

Riva Antonio Caccia  
1 6900 Lugano  
T +41 58 218 68 68

**Zürich**

Sihlstrasse 24  
8001 Zürich  
T +41 58 218 69 11

[www.banquecramer.ch](http://www.banquecramer.ch)  
[info@banquecramer.ch](mailto:info@banquecramer.ch)

